

Comité Départemental de la Randonnée Pédestre en Seine-et-Marne  
QUARTIER HENRI IV – PLACE D'ARMES -  
77300 FONTAINEBLEAU  
☎ : 01 60 39 60 69 / E-Mail : [seine-et-marne@ffrandonnee.fr](mailto:seine-et-marne@ffrandonnee.fr)

**Assurance R.C.P.** WTW France - Département Sport Immeuble Quai 33, 33/34 quai De Dion Bouton CS70001 – 92814 Puteaux Tél. : 09 72 72 01 19  
[ffrandonnee@grassavoye.com](mailto:ffrandonnee@grassavoye.com) Contrat n° : 41789295M / 0002

**Garantie financière:** GROUPAMA Assurance-crédit & Caution 132 rue des Trois Fontanot 92000 Nanterre Tel 33(0)149313131 contrat n° 4000716162 /0

Association bénéficiaire de l'Immatriculation Tourisme de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre : IM075100382

## NOTICE D'INFORMATION DU SEJOUR N° 00370/2023/3.

### **SEJOUR : SUPER-BESSE (Puy de Dôme) VVF Massy du Sancy du Samedi 10 juin (16) au Samedi 17 juin (9 h 30)**

Le séjour est ouvert aux adhérents de l'association **UMS Sentiers Nature**, inscrits à l'activité randonnée pédestre et titulaires de la licence FFRP 2022/2023 avec assurance RCP (IRA minimum). Ouverture possible à d'autres licenciés FFRP avec licence 2022/2023 avec assurance RC ou plus, ou d'un titulaire du « Pass - Découverte » dont la validité couvre la totalité du séjour.

**DESCRIPTION** Séjour en moyenne montagne sur le versant Sud du Massif du Sancy au moment du « printemps d'alpage » ou la montagne est fleurie. Le centre de vacances est implanté à proximité des jolies villes de Besse en Chantesse, Murol, Chambon sur Lac, Saint Nectaire qui préservent des quartiers et fortifications médiévales. Tout en cheminant nous ne manquerons pas de goûter les savoureuses ressources locales et l'eau ferrugineuse de la vallée de Chaudefour, sans négliger toutefois celle vantée par le regretté Bourvil, dont le Saint Pourçain est un exemple local apprécié.

**ADRESSE : Chemin de l'Ecir 63610 Super Besse**  
**GPS : 45.51082 2.85987**

**Tel : 04.7.3.79.60.93**

**Courriel [super-besse@vfvillage.fr](mailto:super-besse@vfvillage.fr)**

#### **ACCES :**

**Par la route :** Francilienne direction Evry, A6 puis A77, A79 et A711 direction Clermont-Ferrand. Continuer sur A75 prendre la sortie N°6 (Besse, St Nectaire, Champeix) et la D978 en direction de Champeix, St Diery. Traverser Besse en Chaudesse puis prendre la D149 vers Super-Besse. Entrer dans Super-Besse par la route de la Sapinière devenant Av de Sancy. Tourner à droite dans l'avenue Pierre Tournade et immédiatement à gauche dans la montée de Chaudefour, tourner 1<sup>ère</sup> à gauche 2 fois, s'avancer dans un chemin de l'écir, le VVF est sur la droite.

**Par le train :** Clermont Ferrand puis bus ligne P74 jusqu'à Super Besse depuis la gare SNCF (se renseigner sur horaires via internet **ou tel 04 73 79 52 84**)

(Vérifier les dates du séjour pour les billets de train)

#### **PROGRAMME :**

- Début du séjour le : **10 juin 2023 (16 h)** avant le dîner  
Chaque jour au programme 3 niveaux de randonnée : Dynamique (20km), Découverte (15km,) Détente (10km)  
Journée libre le mercredi, retour en fin d'après-midi au centre village vacances du séjour. A77
- Fin du séjour le : **17 juin 2023(10 h)** après le petit déjeuner  
Le programme est susceptible de changements en fonction des conditions climatiques

#### **RECOMMANDE :**

Chaussures de randonnée en bon état et 2 bâtons de marche.

1 ou 2 boîtes plastiques hermétiques pour le pique-nique, des couverts ainsi qu'une gourde ou des petites bouteilles pour la rando

#### **HEBERGEMENT :**

L'hébergement en formule CONFORT à raison d'une personne par pièce avec WC et salle d'eau à partager

#### **RESTAURATION :**

Pension complète

Pique-nique le midi.

Pique-nique le jour du départ

En cas d'allergie ou d'un mode alimentaire particulier prévenir l'organisateur du séjour

TSVP→

**NOMBRE DE PLACES RESERVEES : 50**

**NOMBRE MINIMUM DE PARTICIPANTS : 37**

**PRIX DU SEJOUR : 415** Euros par personne, règlement en trois fois (voir fiche d'inscription)

Chambre individuelle : **non**

**Ce prix comprend :**

Pension complète vin de table inclus

Linge de toilette fourni

Lit fait à l'arrivée

Ménage de départ inclus

Pot de bienvenue

Un repas de terroir

Repas dans une auberge au cours d'une randonnée le 15 juin 2023

L'animation dont un groupe musical ou spectacle en soirée

Frais de dossier

Taxe de séjour + **Contribution EIT**

Pourboire

Wifi gratuit

Assurance multirisque+ covid/fr de l'hébergeur (décisions prise par le bureau)

**Ne sont pas compris :**

Le café ou tisane

Les consommations et achats personnels

Le transport et les déplacements basés sur le co-voiturage

Les excursions et visites optionnelles proposées par le village

D'une manière générale, tout ce qui n'est pas indiqué comme « compris »

Assurances facultatives individuelles proposées par l'assureur de la fédération (contacter le responsable du voyage)

**INSCRIPTIONS :**

Les préinscriptions sont ouvertes dès maintenant auprès de : **Jean Louis RANDOUR**

En fonction des réponses, le club vous proposera un bulletin d'inscription. Votre inscription deviendra définitive après signature et renvoi du bulletin d'inscription avant le **31 mars 2023** accompagné de 3 chèques.

**REGLEMENT DU SEJOUR :**

**Tous les chèques** à l'ordre de **UMS Randonnée pédestre** et datés du jour de l'inscription.

Prix du séjour : **415** Euros

1 <sup>er</sup> chèque : <b>140</b>	Euros	1 <sup>er</sup> acompte	encaissement à l'inscription le : <b>31 mars 2023</b>
2 <sup>ème</sup> chèque : <b>140</b>	Euros	2 <sup>e</sup> acompte	encaissement le : <b>26/avril 2023</b>
3 <sup>ème</sup> chèque : <b>135</b>	Euros	Solde	encaissement le : <b>26 mai 2023</b>

**RESPONSABLE DE L'ORGANISATION DU SEJOUR :**

**Nom : Jean-Louis RANDOUR**

**Adresse : 145 quai Galliéni 94500 Champigny sur Marne**

**Tel : Mobile : 07 81 11 39 05**

**Courriel : [jeanlouis.randour@free.fr](mailto:jeanlouis.randour@free.fr)**

**L'organisateur du séjour est le seul habilité à intervenir auprès du personnel ou de la direction de l'organisme en cas de litige ou de réclamation des adhérents**

**CONDITIONS GENERALES DE VENTE ET NOTICE SUR LES ASSURANCES INDIVIDUELLES FACULTATIVES :**

Pièce jointe ou visible en libre accès sur le site [www.randonnee.umspc.com](http://www.randonnee.umspc.com)(articles R211-3 à R211-11 du code du tourisme).

**CONDITIONS D'ANNULATION DE L'INSCRIPTION VVF**

Plus de 30 jours avant la date d'arrivée	10% du prix du séjour
Entre 30 jours et 8 jours avant la date d'arrivée	50 % du prix du séjour
Entre 7 jours et la date d'arrivée	100 % du prix du séjour

**REGLES D'INSCRIPTION ET D'ASSURANCES INDIVIDUELLES FACULTATIVES :**

Les conditions de vente des assurances individuelles facultatives ainsi que les autres documents sont également accessibles sur le site

[www.randonnee.umspc.com](http://www.randonnee.umspc.com)

**ASSURANCES INDIVIDUELLES FACULTATIVES**

En cas d'adhésions aux assurances individuelles facultatives, celle-ci doivent être **OBLIGATOIREMENT** réglées lors de l'inscription  
Un bulletin d'adhésion par personne